

## Réunion du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> avril 2025

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 mars s'est réuni à la mairie le 1<sup>er</sup> avril 2025 à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur Gilles DELON, maire.

Présents : Gilles DELON, Claude LAGACHE, Elisabeth JAQUET, Pascal ROBINE, Sophie PIATON, Ana BREANT, Isabelle FICHET-BOYLE, Alain DEBRAY et Philippe GUIMAS.

Absents excusés : Maryse GARIN, Christine BOUTIGNY-LEGROS, Alexandre POZZO DI BORGO et Oliver BOUVERET.

### **1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 17 mars 2025**

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 17 mars 2025 à l'unanimité des présents.

### **2. Vote des taux d'impôts locaux pour 2025**

Sur proposition du maire, et afin de ne pas surcharger les habitants de Dangu par un surcroît d'impôts, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des impôts locaux soit :

- Impôt foncier bâti 44,56 %
- Impôt foncier non bâti 48,97 %
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) 19,36 %

### **3. Approbation du compte administratif 2024 de la commune**

Le maire présente le compte administratif 2024 de la commune qui se traduit par :

- pour le compte d'investissement, un total de recettes de 173 882,95 € et un total de dépenses de 136 334,03 € et donc un solde d'exécution de + 37 548,92 € s'ajoutant au report de l'exercice précédent de – 99 751,15 € d'où un solde net de – 62 202,23 €.
- pour le compte de fonctionnement, un total de recettes de 575 872,25 €, un total de dépenses de 503 115,44 € et un solde d'exécution de 72 756,81 €. Ce solde s'ajoute au report de l'exercice précédent de 102 913,50 € et au solde d'exécution du compte d'investissement de – 62 202,23 pour faire un solde 2024 de + 113 468,08 €.

Puis il se retire avant le vote.

En l'absence du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 de la commune.

### **4. Approbation du compte de gestion 2024 de la commune**

Le maire présente le compte de gestion 2024 de la commune. Ce compte de gestion 2024 étant en parfaite concordance avec le compte administratif, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

## **5. Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget de la commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section d'investissement –	compte administratif 2023	- 99 751,15 €
	Compte administratif 2024	+ 37 548,92 €
	Total	- 62 202,23 €
Besoin de financement	compte administratif 2023	- 99 751,15 €
	Compte administratif 2024	+ 37 548,92 €
	Total	- 62 202,23 €
Résultat de la section de fonctionnement	compte administratif 2023	102 913,50 €
	Compte administratif 2024	72 756,81 €
	Total	175 670,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 =  
175 670,31 €**

Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement - 62 202,23 €

Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) 62 202,23 €

Solde disponible affecté comme suit :

**Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 113 468,08 €**

**Total affecté au c/ 1068 : 62 202,23 €**

## **6. Approbation du budget 2025 de la commune**

Le Maire propose un budget communal 2025 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 713 116,08 € pour la section de fonctionnement et à 340 652,81 € pour la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement comprennent les virements des budgets annexes, camping et service d'eau assainissement pour un montant total de 25 111 €, soit un montant inférieur aux conventions approuvées par le Conseil municipal.

Le maire détaille ensuite les dépenses d'investissement prévues dans ce budget :

- Participation de la commune aux travaux d'enfouissement des réseaux et de modernisation de l'éclairage public à réaliser par le SIEGE pour 28 200 €,

- Participation de la commune aux travaux de démolition du poste-tour ancien remplacé par un transformateur récent réalisés par le SIEGE pour 7 300 €,
- Etudes restant à payer pour la construction d'une passerelle permettant de relier le camping à la Voie verte pour 5 000 €,
- Révision du PLU pour 5 000 €
- Travaux au Bois des Bannis pour 3 000 €
- Nettoyage des fossés du camping (reporté de 2024) pour 13 440 € avec une participation de 5 600 € du propriétaire riverain de l'autre côté,
- Restauration de l'église (fin de la tranche ferme) 123 500 € avec des subventions restant à percevoir pour 89 483 €,
- Peinture des fenêtres de la mairie avec réfection de la peinture et du papier peint dans la salle du conseil pour 15 000 €,
- Création d'une cantine scolaire à l'école pour 30 000 €,
- Travaux de sécurisation du stationnement rue de la Porte des Champs pour 3 000 €,
- Remplacement de l'armoire électrique sur la place pour 7 500 €,
- Installation de rampes en métal sur l'escalier de la mairie et celui de la salle des fêtes pour 3 000 €,
- Installation d'un colombarium au cimetière pour 2 000 €.

Par ailleurs, compte tenu de la mise en place du compte financier unique (CFU) à compter de l'exercice 2025, il est proposé au conseil municipal d'adopter la fongibilité des crédits au taux maximum de 7,5 %.

Après discussion, le budget 2025 de la commune est accepté par le conseil municipal à l'unanimité, ainsi que le taux de fongibilité des crédits budgétaires à 7,5 %.

Enfin, le maire présente au conseil la liste des subventions prévues pour les associations communales, compte tenu des demandes reçues ou prévues.

<b><u>Association</u></b>	<b><u>BUDGET 2025</u></b>
Comité des fêtes	3 700 €
Amicale de l'âge d'or	3 000 €
FC GVN	2 100 €
Festival du Vexin	500 €
USVE	500 €
La Truite Saumonée	520 € (2 ans -rattrapage 2024)
Les Volatiles	350 €
Coopérative scolaire	2 000 €
Rembt frais transport scolaire	2 090 €
Don pour Mayotte	<u>500 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>15 000 €</b>

Après ces précisions, le conseil municipal, en l'absence de Mme Isabelle FICHET-BOYLE et M. Pascal ROBINE qui se sont retirés, approuve les subventions prévues pour les associations.

## **7. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement »**

Le maire présente le résultat 2024 du budget annexe « eau et assainissement » qui se traduit par :

- pour le compte de fonctionnement, un total de recettes de 97 222,32 €, un total de dépenses de 60 648,08 € et un solde d'exécution de 36 574,24 € qui s'ajoute au report de l'exercice précédent de 76 915,50 € pour faire un solde 2024 de 113 489,74 €,
- pour le compte d'investissement, un total de dépenses de 56 185,44 € sans recette et donc un solde d'exécution de - 56 185,44 € s'ajoutant au report de l'exercice précédent de 125 913,70 € pour faire un solde 2024 de 69 728,26 €,

puis il se retire avant le vote.

En l'absence du maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2024 du budget annexe « eau et assainissement ».

## **8. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « eau et assainissement »**

Le maire présente le compte de gestion 2024 du budget annexe « eau et assainissement ». Ce compte de gestion 2024 étant en parfaite concordance avec le compte administratif tenu par la commune, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

## **9. Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget annexe « eau et assainissement »**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « eau et assainissement »,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section d'investissement –	compte administratif 2023	125 913,70 €
	Compte administratif 2024	- 56 185,44 €
	Total	69 728,26 €
Besoin de financement	compte administratif 2023	- 125 913,70 €
	Compte administratif 2024	56 185,44 €
	Total	- 69 728,26 €
Résultat de la section de fonctionnement	compte administratif 2023	76 915,50 €
	Compte administratif 2024	36 574,24 €
	Total	113 489,74 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 =  
113 489,74 €**

Excédent à reporter (ligne 001) en recettes d'investissement 69 728,26 €

Affectation obligatoire :

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) 113 489,74 €

**10. Approbation du budget annexe « eau et assainissement » pour 2025**

Le maire propose un budget « eau et assainissement » 2025 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 215 256,74 € pour la section de fonctionnement et à 204 585 € pour la section d'investissement.

Le prix de l'eau et celui de l'assainissement ont été augmentés pour les consommations de l'année 2025, de 3,7 % pour l'eau potable et de 4 % pour l'assainissement collectif.

Le budget prend en compte un virement vers le budget communal de 16 227 € conforme aux règles décidées par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal accepte le budget 2025 du service d'eau et assainissement à l'unanimité des présents.

**11. Approbation du compte administratif 2024 du budget annexe « camping »**

Le maire précise les principaux postes de dépenses de ce compte et observe l'augmentation des recettes de près de 10 % par une fréquentation importante, malgré le mauvais temps de la saison (qui a provoqué une diminution d'environ 6 % de la fréquentation sur toute la Normandie). Cette bonne fréquentation est due au travail des nouveaux régisseurs et aux investissements de la commune.

En l'absence du maire qui s'est retiré provisoirement, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2024 du budget annexe du camping qui présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement

Recettes réalisées 2024 : 222 878,57 €

Dépenses réalisées 2024 : 194 128,26 €

Excédent reporté 2023 : 0,00 €

Résultat excédentaire 2024 : 28 750,31 €

Section d'investissement

Recettes réalisées 2024 : 4 257,27 €

Dépenses réalisées 2024 : 31 974,90 €

Déficit reporté 2023 : - 9 727,19 €

Déficit 2024 - 37 444,82 €

## **12. Approbation du compte de gestion 2024 du budget annexe « camping »**

Le maire présente le compte de gestion 2024 du budget annexe « camping ». Ce compte de gestion 2024 étant en parfaite concordance avec le compte administratif tenu par la commune, le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des présents.

## **13. Affectation du résultat de l'exercice 2024 – Budget annexe « camping »**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe « camping »

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024 et constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de la section d'investissement –	compte administratif 2023	- 16 913,64 €
	Compte administratif 2024	- 20 531,18 €
	Total	- 37 444,82 €
Besoin de financement	compte administratif 2023	16 913,64 €
	Compte administratif 2024	20 531,18 €
	Total	37 444,82 €
Résultat de la section de fonctionnement	compte administratif 2023	7 186,45 €
	Virement de la section de fonctionnement 2023	7 186,45 €
	Compte administratif 2024	28 750,31 €
	Total	28 750,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement),

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

**EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 =  
28 750,31 €**

Déficit à reporter (ligne 001) en dépenses d'investissement	37 444,82 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	28 750,31 €
Solde disponible affecté comme suit :	
<b>Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)</b>	<b>0,00 €</b>
Total affecté au c/ 1068 :	28 750,31 €

## **14. Approbation du budget 2025 du budget annexe « camping »**

Le maire propose un budget « Camping 2025 » qui s'équilibre en dépenses et recettes à 241 500 € pour la section de fonctionnement et à 67 672,69 € pour la section d'investissement.

Le budget prend en compte un virement vers le budget communal de 8 884 €, inférieur de 10 000 € au calcul résultant de la convention, en raison de l'insuffisance des recettes de l'exercice.

Le Conseil Municipal adopte le budget 2025 du camping à l'unanimité des présents.

#### **15. Provisions pour créances douteuses – budget commune**

Compte tenu des nouvelles règles expliquées par le trésor Public, il est nécessaire de passer des provisions pour créances douteuses. Ces provisions seront pour 2025 de 395,63 € pour le budget de la commune

#### **16. Provisions pour créances douteuses – budget camping**

Compte tenu des nouvelles règles expliquées par le trésor Public, il est nécessaire de passer des provisions pour créances douteuses. Ces provisions seront pour 2025 de 2 543,47 € pour le budget du camping.

#### **17. Provisions pour créances douteuses – budget eau et assainissement**

Compte tenu des nouvelles règles expliquées par le trésor Public, il est nécessaire de passer des provisions pour créances douteuses. Ces provisions seront pour 2025 de 4 146,05 € pour le budget eau et assainissement.

#### **18. Créances irrécouvrables - Annulation**

Compte tenu des nouvelles règles expliquées par le trésor Public, il est nécessaire de passer des créances en non-valeur en raison de l'impossibilité constatée de les recouvrer.

Ces admissions en non-valeur sont, selon listes fournies par la Trésorerie :

Pour le budget communal	82,50 €
Pour le budget camping	4 628,80 €
Pour le budget eau et assainissement	7 772,02 €

Le conseil décide de passer les sommes ci-dessus en non-valeur pour les trois budgets.

#### **19. Questions diverses**

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 50.